
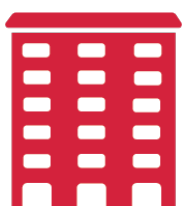



Barème de nos honoraires de gestion locative "habitation" & "bureau/commerce/local"

Prix TTC / TVA en vigueur : 20% - Barème applicable au 01/01/2022 - Paris/Ile de France et autres régions

 LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC par Locataire
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location	7% TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier du candidat / rédaction du bail	12€ zone très tendue	12€ zone très tendue
	10€ zone tendue	10€ zone tendue
	8€ zone non tendue	8€ zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3% TTC	3% TTC

 LOCATION BUREAU / COMMERCE / LOCAL	Honoraires HT et TTC à la charge du preneur
Honoraires de rédaction d'actes	8% TTC avec un minimum de : 600 € TTC
Honoraires d'état des lieux :	
Réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)
Réalisation par autres	Coût de la prestation

 LOCATION AUTRES LOCAUX	Montant par partie
Honoraires fixes plus	240€ TTC
variable	9% TTC
Honoraires état des lieux	120€ TTC

Taux actuel de la TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la règle

BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
	●	●
Mise en place du mandat de gestion	●	●
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlements du locataire	●	●
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	●	●
Délivrance d'une quittance de loyer	●	●
Envoi annuel du loyer en fonction de l'indice IRL	●	●
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	●	●
Récupération de la taxe d'ordure ménagères auprès du locataire	●	●
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers		●
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs		●
Garantie loyers impayés à 3,50% TTC		●
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		●
Paiement assuré le 1er de Chaque mois (jour ouvré)		●

(Honoraires indiqués sur tableau ci-dessous)

LOYER : Nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France		
Loyers hors charges inférieur à 1500€	7% HT	10% HT
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	6% HT	9% HT
Loyers hors charges supérieur à 2000€	5% HT	8% HT